

LE MAGAZINE
D'INFORMATION
MUNICIPALE

MARS 2023

n°16

Mag' lissard

BULLETIN BIMESTRIEL



PAGE 3
Information mairie



PAGE 6
Un peu d'histoire...



PAGE 12
Le coin des associations

www.malissard.fr

Renseignements utiles

Mairie

5, place de la mairie
26120 Malissard
Tél. : 04 75 85 22 00
Fax : 04 75 85 45 77
mail : contact.accueil@malissard.fr

Horaires de réception du public

Lundi et mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mardi et vendredi de 8h00 à 12h30
fermé le jeudi

Vous pourrez rencontrer vos élus à la mairie

Maire : Jean-Marc VALLA
sur rendez-vous.

Adjoint aux finances : Jean-Marc SOUCIET
sur rendez-vous.

Adjointe à l'éducation, à la jeunesse, et aux affaires sociales : Laure BLANDIN-JOUBERT
sur rendez-vous.

Adjoint à la communication : Laurent BARRAL
le mardi après-midi ou le vendredi après-midi
sur rendez-vous.

Adjointe à l'environnement et à la sécurité : Évelyne CHALÉAT
le samedi matin sur rendez-vous.

Adjoint à l'urbanisme : Pascal ALBOUSSIÈRE
le jeudi matin sur rendez-vous.

Adjointe à l'animation, aux associations, à la culture et aux sports : Florence BRES-DUFOUR
le lundi matin sur rendez-vous.

Marché

Mercredi matin de 8h00 à 12h00
Place de l'église

Agence Postale Communale

04 75 85 87 74
Ouvverte du lundi au samedi de 9h30 à 12h30.

Pharmacie 04 75 85 26 54

Pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, composer le 3915

Bibliothèque 04 75 85 47 69

Ouverture :
• lundi de 16h15 à 18h00
• mercredi de 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
• samedi de 10h00 à 12h00

Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s de Malissard

Les Permanences Infos/ Conseils :

Accueil sur RDV auprès du RAM Valence-antenne Beaumont Malissard Montéleger, pour obtenir la liste des assistantes maternelles ou être accompagné dans les démarches liées au contrat :

Contact : Tél. 04 75 55 30 82

Mail : ram-valence@valenceromansagglo.fr
Permanence du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le mercredi toute la journée.

VALENCE ROMANS AGGLO

Standard - Tél. : 04 75 81 30 30

Déchets :

La gestion des déchets est gérée par Valence Romans Agglo.

Informations et renseignements à :
dechets@valenceromansagglo.fr

Le ramassage des ordures ménagères a lieu les

mercredis matins, y compris les jours fériés (sauf le 1^{er} mai).

La collecte des déchets dangereux se fait uniquement les troisièmes lundis du mois de 15h à 18h. Les déchets seront immédiatement emportés par le camion de collecte afin d'éviter le stockage sur site.

Déchèteries les plus proches :

Beaumont-Lès-Valence

Z.A. les Moriettes
Lundi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Du mardi au vendredi de 14h00 à 17h00
Samedi 9h00 17h00 sans interruption

Montvendre

Quartier le Molle
Lundi, mercredi, vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00
Samedi de 9h00 à 17h00 sans interruption

Des bennes dédiées aux déchets d'ameublement sont disponibles dans les déchèteries de : Marches, Alixan, Etoile-sur-Rhône et Saint-Marcel-lès-Valence.

Assainissement et eaux pluviales

assainissement@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 33

Éclairage public

eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 75 41 54

Valence Romans déplacements

secretariat@valenceromansdeplacements.fr
Site internet : www.valenceromansdeplacements.fr
Tél. : 04 75 60 26 70

Service patrimoine - pays d'art et d'histoire

villedartetdhistoire@valenceromansagglo.fr
Tél. : 04 75 79 20 86

Maison de l'habitat

44 rue Faventines - 26000 Valence
Tél. : 04 75 79 04 01

SIEPV (Syndicat Intercommunal des eaux de la Plaine de Valence)

Tél. : 04 75 58 83 91

Etat civil

Cartes nationales d'identité et passeports

Pour la création ou le renouvellement de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport, il convient de faire votre demande sur le site Internet : <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>.

Une fois votre dossier validé, il vous faudra prendre rendez-vous auprès de n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit votre lieu de résidence. Les communes les plus proches sont : Chabeuil, Valence, Bourg-lès-Valence et Portes-lès-Valence.

Recensement citoyen :

Tout Français, lorsqu'il atteint ses 16 ans, doit se faire recenser auprès de la mairie de sa Commune. Il doit présenter une pièce d'identité

justifiant de sa nationalité française, d'un justificatif de domicile et du livret de famille à jour. À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics, dont le permis de conduire.

Le recensement permet notamment l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans. La Journée Défense et Citoyenneté est remplacée par un suivi sur Internet pendant la durée de la pandémie.

Maison Médicale Malissard

Médecins : 04 75 80 26 26

Dentistes : 04 75 85 26 49

Infirmières

M^{me} BEDROSSIAN :

1, allée des Écoliers 26120 Malissard
Tél. : 06 62 16 08 44

Cabinet infirmier des Véores :

5, rue de l'église 26120 Malissard
Tél. : 04 75 25 40 83

M^{me} Céline AUBERT (IDE/puéricultrice)

M^{me} Anne-Lise DELORBRE (IDE)

M^{me} Élodie QUINSON (IDE)

M^{me} Fabienne REYNAUD (IDE)

M^{me} Laure SOUCHON (IDE)

M^{me} Mao DUMAS (IDE)

Permanence au cabinet tous les mardis de 7h00 à 10h00 sans RDV (sur rendez-vous en période de Covid) hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet infirmier :

4, avenue du Vercors 26120 Malissard

Tél. : 06 95 86 36 25

M. Raphaël HEGEDUESS (IDE)

M. Ghislain VENDEL (IDE)

Permanence au cabinet tous les vendredis sans RDV de 7h30 à 11h00 hors vacances scolaires et jours fériés.

Cabinet de Kinésithérapeutes :

2 bis, rue des 3 bûches
sur rendez-vous au 04.75.85.42.39

Ostéopathes :

M^{me} Aurélie VANTARD,
4 avenue du Vercors
sur rendez-vous au 06.58.93.79.23

M^{me} Marlène FIORE,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.19.37.80
ou sur internet à www.zenrdv.com

M. Mathieu DERMONT,
9, place de la mairie
sur rendez-vous au 06.70.15.99.49 ou sur rendez-vous à www.osteopathemalissard.com

Vétérinaire

M. Marco GUFFANTI - 61 place Émile Courthial
Tél. : 04.75.79.16.71
mail : ilguzza@gmail.com

Responsable publication : **Mairie de Malissard**

Directeur de publication : Jean-Marc VALLA

Rédaction : Laurent BARRAL, Sylviane DUPRET
et Fabienne ESPOSITO

Dépôt légal : **Mars 2023**

Création graphique et

impression sur papier 100% recyclé

A.J.C. Impression - 26120 Chabeuil





Edito du Maire

Chères malissardoises,
chers malissardois,

Pendant deux ans, la crise sanitaire a suspendu nombre de rendez-vous auxquels nous étions attachés. Certaines traditions, qui nous semblaient acquises, sont finalement devenues des moments exceptionnels. Cela nous a d'autant plus fait apprécier nos retrouvailles le 20 janvier dernier. J'ai eu l'immense joie de vous voir nombreux pour la cérémonie des vœux.

Cependant, dans un contexte international tendu, les répercussions économiques tant redoutées voient le jour, notamment en matière énergétique, et en perte de pouvoir d'achat. L'inflation touche tous les secteurs : coûts de l'énergie, mais aussi celui de l'essence, des denrées alimentaires, des matériaux de constructions, etc...

Le budget communal n'est pas épargné et il convient dès lors de redoubler de vigilance. Notre priorité est l'attention portée à la consommation énergétique.

Nous devons malgré tout garder notre enthousiasme pour faire avancer notre commune. Les événements festifs auront lieu tout au long de l'année. A l'heure où vous lirez ces lignes ils auront probablement commencé.

Je sais qu'un sujet vous préoccupe beaucoup. Celui du ramassage des ordures ménagères. Une réunion publique y sera consacrée le 14 mars. Je vous invite à y assister afin d'obtenir les réponses à vos questions.

Les travaux du complexe pétanque/tennis touchent à leur fin. Cela permettra aux 2 clubs sportifs de profiter d'un lieu modernisé.

Je précise que la partie couverte du boulodrome servira à d'autres activités que les jeux de pétanque. Il en est de même pour la parcelle située au nord des courts de tennis.

Mars est là, synonyme de printemps et de renouveau. Cette saison est appréciée et très attendue. Elle marque la fin de l'hiver, du froid, des rhumes, des week-ends à l'intérieur. Avec le printemps c'est le retour des sorties, des arbres en fleurs et en feuilles mais surtout du soleil et de la douceur. Profitez de cette belle saison et prenez soin de vous.

Malissardoisement vôtre !
Jean-Marc VALLA



Etat civil



Naissance

- Nolan GENTIAL
le 22/12/2022



Mariage

Aymeric BARON
et Salomé CHIRON :
le 07/01/2023



Décès

- Jean ARGENCE le 04/11/2022
- Roger CHARVE le 12/12/2022
- Jean BAGARRE le 18/12/2022
- Josette PESTRE épouse RAILLON le 03/01/2023
- Jean WASILEWSKI le 17/01/2023
- Marie-Louise MÉALY veuve GROUSSON
le 19/01/2023

Les commissions



Commission Animation Associations Sports et Culture

Après les manifestations organisées à l'occasion des fêtes de Noël, la première animation de l'année, le carnaval du samedi 25 février s'est déroulé sous le rythme de la batucada. Il était organisé par l'association Maliss en Fête, le Conseil Municipal enfants et la commission animation. De nombreux enfants costumés et encadrés par leurs parents et organisateurs, formaient un long cortège bariolé. Tout ce petit monde a assisté au jugement et à la condamnation de Carmentran. Accusé par les enfants de tous les maux, aucune circonstance atténuante n'a été retenue. Carmentran a donc été brûlé sur le bûcher.

A l'initiative des enfants du CME, du pop-corn et de la barbe à papa ont été offerts aux enfants du village. Les petits conseillers avaient également organisé une course en sac et des stands de chamboule-tout.

Le rendez-vous est déjà donné pour l'édition 2024 !

Voici le calendrier des prochaines manifestations malissardaises :

Samedi 1^{er} avril : la chasse aux œufs

Samedi 24 juin : la fête de la musique

Jeudi 13 juillet : la fête Républicaine

Nous vous rappelons par ailleurs que les commerçants du marché du mercredi matin vous attendent sur la place de l'église, ainsi que ceux du village au quotidien.

Un grand bravo à toutes nos associations qui continuent d'accompagner leurs adhérents afin que tous puissent pratiquer leurs activités préférées

Nous vous souhaitons à tous un beau printemps, symbole de joie et d'épanouissement.



La commission Sécurité, Sûreté et Environnement



Les communes de moins de 10 000 habitants : développement de l'apport volontaire

Depuis de nombreuses années, l'Agglo travaille à l'optimisation de la collecte avec pour objectif d'offrir aux administrés un service qualitatif, adapté à leurs besoins et permettant de maîtriser l'évolution des coûts.

Ainsi, une stratégie de collecte a été validée par les élus mettant à contribution toutes les communes du territoire : passage à l'apport volontaire pour les communes de moins de 10 000 habitants et réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères pour celles de plus de 10 000 habitants.

D'ici le 1^{er} juillet 2023, les 49 communes de moins de 10 000 habitants de l'Agglo seront en apport volontaire. Progressivement l'Agglo déploie dans ces communes, des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères (ces points d'apport volontaire seront également équipés de conteneurs de tri). Au moment du passage à l'apport volontaire, les bacs à roulettes individuels ne seront donc plus collectés et utiles : chacun pourra alors, à son rythme, déposer ses ordures ménagères et trier ses déchets recyclables (emballages, papiers, verre) en les amenant dans ces points d'apport volontaire. Accessibles 7j/7, ils seront implantés dans des endroits stratégiques et permettront de réduire les nuisances liées aux passages des camions et la pollution.

Ce passage en apport volontaire est déjà effectif dans 36 communes.

Quels avantages pour les usagers ?

- Amélioration de l'intégration paysagère : les bacs à roulettes feront place à des conteneurs semi-enterrés plus esthétiques et

les conteneurs de tri actuels seront remplacés par un modèle plus récent.

- Accessibilité 7j/7 : pour les usagers en porte-à-porte, plus de soucis de jours de collecte.
- Réduction des nuisances sonores et des perturbations de la circulation : le camion cessera de passer dans certaines rues et ses arrêts seront moins fréquents et plus souvent en dehors des voies de circulation.
- Amélioration de l'accessibilité aux Personnes à mobilité réduite (PMR) : il sera plus facile pour ces personnes d'utiliser les conteneurs semi-enterrés que les bacs actuels. Au minimum, un point de tri par commune sera équipé de conteneurs de tri disposant d'opercules de remplissage pour les PMR.
- Suppression des risques liés au vent : du fait du vent, il est fréquent de voir des bacs, pleins ou vides, tombés au sol ou gênant la circulation des véhicules. Les conteneurs semi-enterrés sont des dispositifs fixes.
- Dégagements des trottoirs : il n'y aura plus de bacs individuels gênant la circulation des piétons.
- Suppression des coûts d'acquisition d'un bac à ordures ménagères : depuis le 1^{er} janvier 2016, sauf point de regroupement, les bacs à ordures ménagères sont à la charge des usagers.
- Suppression des locaux «poubelles» : permettant de libérer de l'espace.

Quels avantages pour la collectivité ?

- Augmentation de la quantité de tri collectée : les habitants apportent plus volontiers leur tri aux points d'apport volontaire lorsqu'ils doivent déjà se déplacer pour apporter leurs ordures ménagères. De plus, le nombre de points de tri sera augmenté.
- Maîtrise des coûts : les coûts de collecte seront maîtrisés par une augmentation attendue du tri devant induire de nouvelles recettes pour l'Agglo (vente des matériaux et soutiens des éco-organismes)
- Maîtrise de la nature des déchets jetés dans les ordures ménagères : les conteneurs semi-enterrés, destinés aux ordures ménagères, seront équipés d'un tambour limitant la taille des déchets pouvant y être jetés. Pour rappel, les encombrants doivent être apportés en déchèterie.
- Souplesse dans l'organisation des tournées : il n'y aura plus de jours fixes à respecter et la collecte se fera selon les besoins de vidage.
- Réduction de la pollution atmosphérique : le passage en points d'apport volontaire réduit la longueur des tournées et donc le kilométrage parcouru par le camion. Moins de km parcourus = moins de gaz d'échappement produits.
- Amélioration des conditions de travail des agents : la suppression de la manipulation des bacs et l'automatisation évitent les troubles musculo squelettiques.

Le financement du service

La compétence Gestion des déchets, qui inclut notamment la collecte et le traitement des ordures ménagères et des recyclables et la gestion des déchèteries, incombe à Valence Romans Agglo.

Le financement de la Gestion des déchets est assuré par la TEOM.

La TEOM est un impôt non proportionnel au service rendu, payé par tous les propriétaires sur la Taxe Foncière. Elle est généralement répercutée aux locataires au niveau de leurs charges.

Un taux unique de 8,25% est appliqué sur l'Agglo, taux inférieur à ceux pratiqués par les collectivités limitrophes ainsi qu'aux moyennes drômoise et ardéchoise. Il vient s'appliquer sur la valeur locative du bien pour calculer le montant de la TEOM. Ainsi, même s'il n'existe qu'un seul taux, le montant de la TEOM varie d'un bien à l'autre.

Aujourd'hui, au regard des contextes économique, énergétique et réglementaire, l'Agglo s'efforce de limiter les augmentations.

En complément de la stratégie citée en introduction, un changement de comportement des usagers vis-à-vis de leur mode de consommation et de leur gestion des déchets est nécessaire car le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. Aussi, l'Agglo propose des mises à disposition gratuite de composteurs individuels et collectifs, des ateliers de savoir-faire (produits cosmétiques, d'entretien...), favorise

le réemploi par des partenariats avec des associations locales... qui ont également pour but de permettre aux usagers de faire des économies.

Rappel sur les règles de tri

Depuis octobre 2021, le tri s'est simplifié. Tous les emballages et papiers se trient dans les conteneurs jaunes: flaconnages, bouteilles, barquettes, films et blisters en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires, papier alu, mais aussi les papiers, cartonnettes, journaux et magazines.

- les emballages/papiers
- les bouteilles, pots et bocaux en verre

Dates prévisionnelles de mise en œuvre

La date de démarrage des travaux reste à définir.

La date exacte de dernière collecte des bacs et d'ouverture des conteneurs semi-enterrés vous sera communiquée ultérieurement.

Contacts

Mairie de Malissard : 04 75 85 22 00 / contact.accueil@malissard.fr

Valence Romans Agglo - direction Gestion des déchets : 04 75 81 30 30 / Pour toutes demandes (notamment composteurs) : <https://agglae.fr/>

INFOS + : des données mises à jour régulièrement sont à votre disposition sur le site internet de l'Agglo, www.valenceromansagglo.fr - rubrique gestion des déchets

Cet article a été rédigé en collaboration avec Valence Romans Agglo

TROIS DATES À RETENIR

Le mardi 14 mars 2023 à 19h à la salle des fêtes de Malissard est organisée la réunion publique d'information sur les points d'apport volontaire, en collaboration avec Valence Romans Agglo. Mme GIRARD présidente de la Commission ALEMA (Aménagement, Logement, Environnement, Mobilité et Agriculture), nous fera l'honneur de sa présence. Thématique : gestion des déchets.

Le samedi 18 mars 2023 : 2^{ème} édition de la journée « Nature Propre » proposée par la fédération des chasseurs de la Drôme, avec la municipalité de Malissard et le conseil municipal enfants.

Le vendredi 24 mars de 18h à 19h, Assemblée générale de l'Association Malissard sans nuisances. Elle se poursuivra à 19H15 par une réunion publique d'information sur l'avancement de la charte signée par le collectif.

TAILLE DES HAIES

Le printemps arrive à grands pas et la végétation reprend sa croissance. Cette croissance doit être limitée par la taille de vos haies, arbustes et arbres comme le stipule la réglementation en vigueur. En effet, une haie doit respecter une hauteur limitée à 2m si elle est plantée à moins de 2m de la limite du terrain voisin et ne doit pas dépasser de la grille ou du mur délimitant sa propriété. En aucun cas, une haie ne doit occuper l'espace public.

Un professionnel peut intervenir à votre place si vous êtes dans l'incapacité de le faire et peut vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% de la valeur de votre facture sous conditions.





**REUNION PUBLIQUE
POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE
En partenariat avec
Valence Romans Agglo**

**Le mardi 14 mars 2023
à 19h00
à la salle des fêtes**



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

- Tuiles (réfection de toiture) : DP
- Auvent, préau
 - < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC
- Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 - < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 - < 20 m² : DP

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : DP
- > 20 m² : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

- ### PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 - < 100 m² ouverte : DP
 - < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
 - > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

PORTAIL DP

- ### CABANE BOIS OU BÉTON
- < 5 m² : aucune formalité
 - < 20 m² : DP
 - > 20 m² : PC

- ### VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : aucune formalité
 - < 40 m² : DP
 - > 40 m² : PC

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Ecoles

Les enfants de l'école maternelle et quelques parents ont creusé, transporté et vidé la terre dans les 8 «carrés jardin» installés par la mairie, dans le cadre du projet «jardins ensemble».

Les bacs sont remplis et attendent les graines...



Groupe Scolaire : cours et espaces publics

Ce projet a été présenté aux directeurs et enseignants du groupe scolaire le 31 janvier dernier, en présence de M. Martin, inspecteur académique, et M. Jean-Marc Val-la, maire de Malissard.

L'architecte en charge du projet a rappelé l'existant et les problématiques détectées lors de l'étude préalable. Puis il a exposé en détail la proposition de son cabinet (cf. plan ci-dessous).

Le tènement du nouveau groupe scolaire représente 7588 m2 dont 2995 m2 de bâtiments, le reste se composera de 2483 m2 de surfaces désimperméabilisées (espaces verts, jeux, potager...) et 2110 m2 de surfaces minérales (aires de sport, allées,...). Des espaces verts seront créés au plus près des bâtiments pour éviter les surchauffes du soleil. Le parvis en pierre de l'école maternelle sera associé à un espace de prairie et des jeux en bois.

La place Emile Courthial comprendra une étendue engazonnée, de nombreux arbres (ce lieu deviendra une aire de rafraîchissement en lien avec les arrêts de bus et la voie unique), des jeux pour les enfants et le city park. Il est à noter que le nombre actuel de places de parking restera inchangé.

Le terrain communal, d'environ 1000 m2, situé au nord des courts de tennis, n'a pas été inclus dans le projet de restructuration du complexe Pétanque/Tennis pour permettre son aménagement en aire de jeux. Un espace de

400 m2 environ aura un sol stabilisé perméable à 100%, le matériau utilisé permettra à l'eau de pénétrer et il ne sera donc pas «artificialisé». Les abords ont été pensés pour conserver un côté naturel. Des talus seront donc créés et enherbés par les services techniques. Ils seront arborés à l'automne prochain par le Conseil Municipal Enfants qui va travailler sur ce sujet. Le choix des végétaux apportera une variété d'essences et de la nourriture pour les petits animaux.

Cette aire de jeux sera à la disposition des associations du village, des écoles et du centre de loisirs. Elle apportera une diversité de possibilités pour leurs différentes activités dans un écrin naturel.

Ce terrain autrefois abandonné par la commune va désormais trouver sa place dans le paysage de notre village et on ne peut que s'en réjouir.



Version 1:
 - recomposition des préaux
 - entrée périscolaire recentrée
 - surfaces désimperméabilisées plus importantes



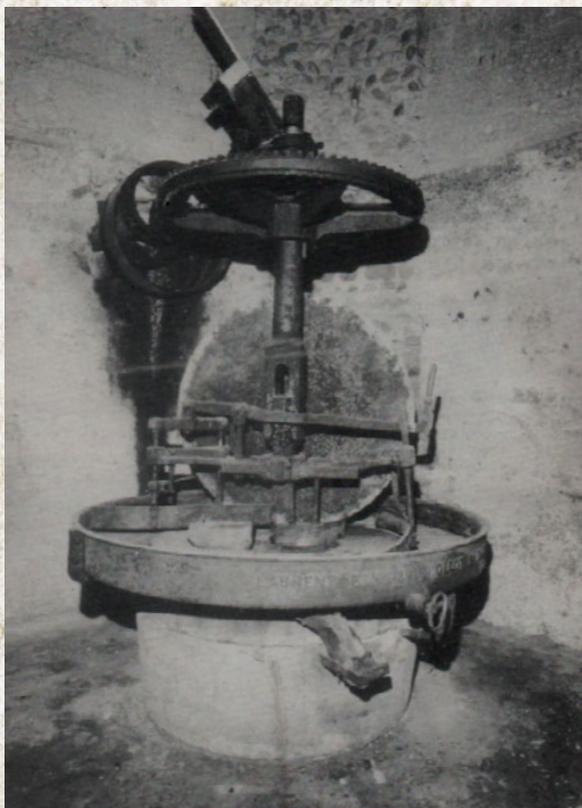
D'où vient le moulin qui orne le patio de la mairie ?

Ce moulin fonctionnait depuis fort longtemps dans la rue des jardins ; il a cessé son activité dans les années 70.

Il existait avant que Jean-Baptiste Eymard, cafetier et meunier, né à Malissard en 1887, marié en 1913 avec Georgette Pauline Chacou, née à Viroflay (Yvelines) en 1895, le gère.

Certains se souviennent peut-être de cette dernière qui habitait l'angle nord de la placette des jardins, et du fidèle domestique Marius, dit Monaco, qui avec l'aide d'un âne fabriquait l'huile dans le local rue des jardins. Le surnom de Monaco lui venait du fait qu'il se plaisait à dire que son père avait été cuisinier à Monaco.

Leur fils Jean Eymard né en 1915, ne s'occupa pas de cette activité, et ce sont ses 3 enfants Mme Clément, Mme Bonnet et Jean Eymard (fils) qui firent don à la commune du moulin qui orne aujourd'hui le patio de la mairie...



Moulin à huile, légué à la commune par la famille EYMARD Jean



Médailles d'honneur à la Mairie

En ce début d'année 7 employés municipaux ont été mis à l'honneur par le maire, Jean-Marc Valla qui leur a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

- Médaille d'argent pour 20 ans de service :
M^{me} Magali Chamblas, M^{me} Monique Roy et M. Thierry Damey
- Médaille d'or pour 30 ans de service :
M^{me} Liliane Dorée, M^{me} Agnès Mirof, M. Daniel Beneyto et M. Philippe Gagnaire.

Ils ont été chaleureusement remerciés pour leur professionnalisme et leur disponibilité dans leur fonction respective.



Concours de photos

Voici la gagnante du concours de photos initié par la commission communication pour illustrer l'agenda 2023.

Il s'agit de M^{me} Delphine BLEMONT que nous félicitons chaleureusement et à laquelle nous avons remis un bon d'achat « Cultura ».



Nouveau



Un temps pour vous
Des conseils

LE DÉROULEMENT

Les séances sont réalisées :

- En cabinet à Malissard
- À domicile sur Valence et sa périphérie

Durée : 1 heure

À QUI S'ADRESSE MES SOINS ?

- Bébés
- Femmes enceintes
- Enfants
- Jeunes mamans
- Adultes
- Animaux



CONTACT

Corinne SOUCHE
06 70 19 75 53
reequillibreensoi@gmail.com



Les soins énergétiques ne se substituent pas aux traitements prescrits par votre médecin mais peuvent être complémentaires.

La page du C.M.E.



La recette inratable de la pâte à crêpes

250 g de farine de blé classique (T55),
4 œufs frais, 450 ml de lait, 2 cuillère à soupe de fleur d'oranger, 1 cuillère à soupe d'extrait de vanille ou 1 sachet de sucre vanillé, 2 cuillères à soupe de sucre, une pincée de sel et 50 g de beurre.

Faites fondre le beurre au micro-onde et faites légèrement chauffer le lait qui doit être à peine tiède (ça évite les grumeaux).

Mélangez la farine tamisée, le sucre et le sel dans un grand bol.

Ajoutez les œufs battus, le beurre fondu, puis progressivement le lait en battant avec un fouet pour éviter la formation des grumeaux.

Ajouter la fleur d'oranger et la vanille, et laisser reposer 30 minutes.

Faites chauffer une noix de beurre dans la poêle et déposer une louche de pâte. en faisant cuire vos crêpes de chaque côté pour qu'elles soient bien dorées.

Bon appétit



Mon premier est un animal domestique,
Mon second est un oiseau très bavard,
mon troisième et le contraire de tard.
Mon tout est un lieu de représentation

Que peut-on couper
sans couteau ?

Que demande un footballeur à son coiffeur ?



Deux lions discutent :

-C'était un très bon vétérinaire

-Oui très bon, dommage qu'il n'en reste plus !

SUDOKU

	6	2	4	8		3		
4	9				5	6	7	
8			7				2	9
		4		3			6	1
6	5		9	1		8		
	1	9	8					7
	2			9	4	7	8	
	7	8	2	5				
		3				5	9	

Deux mamans discutent au bac à sable :

-Moi, mon petit garçon, il marche depuis 4 mois.

-Dis donc, il doit être bien loin maintenant !



Réponses : un chapitre, la parole, une coupe du monde

Concours de dessins de Noël

Organisé par le Conseil municipal enfants le concours de dessins de Noël a remporté un vif succès. Le choix des gagnants a été compliqué pour les petits conseillers mais quelques dessins ont été plus appréciés que d'autres :

Catégorie 3 - 5 ans : Kahina Mehadji
Catégorie 6 - 8 ans : Rose Blandin-Joubert
Catégorie 9 - 10 ans : Mélissa Clément
Catégorie 11- 15 ans : Eloane Maitre
Catégorie + 15 ans : Agnès Demattéis

Les trois premières catégories ont été récompensées par une entrée au monde de Merlin et les deux suivantes par un bon d'achat « Cultura ».



LE COIN DES ASSOCIATIONS



Une nouvelle association vient de voir le jour à Malissard.

Il s'agit de l'AFF 26-07, Association Futsal Féminin Drôme Ardèche dont le siège est à Malissard.

N'ayant pas de gymnase sur la commune, les entrainements ont lieu à Valence.

Il y a 4 compétitions à venir pour décrocher la coupe d'Europe des clubs et finir parmi les 2 meilleures équipes françaises.

- 19 février à Draguignan (var)
- 19 mars à Bourg de Péage (26)
- 23 avril à Valence (26, quartier Valensolles)
- 11 juin à Puget sur Argent (Var)

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre Gwendoline Morin, la présidente par téléphone au 07 63 64 08 01 ou par courriel à associationfutsalfeminin2607@gmail.com.



Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons recueilli la somme de 11290 € lors du Téléthon 2022.

Nous vous rappelons qu'il y a encore et toujours des confitures disponibles, tout au long de l'année : le choix varie selon les saisons et c'est l'occasion d'en tester de nouvelles ! Merci pour votre mobilisation !

Nous remercions les bénévoles qui ont donné de leur temps pour la préparation des fruits et la confection des confitures, même si tout cela et parfois organisé au dernier moment !

Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux volontaires. Bienvenue à eux.

D'ores et déjà, nous vous convions aux journées TELETHON 2023, les 9 et 10 décembre, sans oublier notre journée bugnes le jeudi 7 décembre.

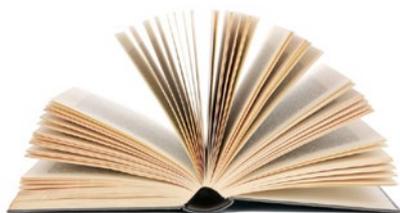
Agapes pour les classes 39 - 40

Un groupe de Malissardois et Malissardoises nés en 1939 et 1940 souhaiterait se rencontrer autour d'une bonne table afin de passer un bon moment ensemble. Si cette initiative vous intéresse merci d'appeler Gérard Miribel au 04 75 85 26 70 ou Roger Frachisse au 06 26 93 88 16.

Lorsque vous les appellerez, il serait souhaitable que vous laissiez vos coordonnées (nom, téléphone, courriel) pour qu'ils puissent vous tenir informé, si ce projet est réalisable ou pas.

Réponse Sudoku (page 10)

7	6	2	4	8	9	3	1	5
4	9	1	3	2	5	6	7	8
8	3	5	7	6	1	4	2	9
2	8	4	5	3	7	9	6	1
6	5	7	9	1	2	8	3	4
3	1	9	8	4	6	2	5	7
5	2	6	1	9	4	7	8	3
9	7	8	2	5	3	1	4	6
1	4	3	6	7	8	5	9	2



Bibliothèque

En ce début d'année la bibliothèque municipale a proposé plusieurs animations :

- le 27 janvier 2023 conférence sur le changement climatique, présentée par Béatrice Charpiot, responsable du Centre Météo de Montélimar jusqu'à son départ récent à la retraite. Un franc succès lui a été réservé.

- Depuis le 28 janvier 2023 l'exposition des œuvres de « papier-déchiré-collé » de l'artiste Huguette Chevalier donne de belles couleurs à nos murs.

- Le 25 février une rencontre avec Mr Garcin, écrivain régional féru d'histoire nous a fait revivre l'expédition napoléonienne en Egypte, à travers son livre « Saint Jean d'Acre ou la fin des illusions ».

Prochainement nous programmons à la salle des fêtes une soirée « Film d'animation ». Le film «Le prince Serpent» sera projeté, puis le réalisateur expliquera les processus de création et réalisation de ce film : de l'idée de départ suivie des premiers coups de crayon, jusqu'à l'élaboration complète de l'œuvre.

Cette soirée réservée à tout public à partir de 12 ans, est offerte par la municipalité ; l'entrée est donc gratuite, nous vous y attendons nombreux.

La réservation est conseillée au 04 75 85 47 69 aux heures de permanence ou par mail : bibliotheque.malissard@orange.fr

Il sera proposé au printemps 2023 un atelier « papier-déchiré-collé » animé par l'artiste Huguette Chevalier.

Le film d'animation Le Prince Serpent

**Vendredi 31 mars 2023 à 20h00
salle des fêtes de Malissard**

A l'issue de la projection le réalisateur
Fabrice Luang Vija
César 2017 du meilleur film d'animation
présentera les processus de création
et de réalisation du film



Réservation conseillée
04 75 85 47 69 ou
bibliotheque.malissard@orange.fr

A partir de 12 ans
Entrée libre



SPORTS ET LOISIRS

Certains de nos adhérents ont connu quelques changements en ce début d'année 2023.

En effet, plusieurs activités avaient lieu à l'ancienne crèche.

Or, le conseil municipal a voté l'installation d'une micro-crèche, dans ces mêmes lieux, courant 2023.

Afin de trouver des solutions, la présidente s'est rendue disponible, en urgence, pour rencontrer la municipalité.

Ensemble, ils ont trouvé le compromis de la salle de l'ECA, pour les activités concernées, à savoir : couture, neurones en fête et APA.

Nous souhaitons remercier nos adhérents pour leur compréhension.

Autre changement, mais d'ordre administratif cette fois.

L'association possède désormais une boîte aux lettres sous le porche de l'ECA.



Vous n'avez plus besoin de vous rendre en mairie pour déposer vos documents, puisque cette boîte aux lettres est accessible 7j/7 et 24h/24.

Si vous souhaitez utiliser les services postaux, l'adresse est :

Association Sports et Loisirs
Maison des associations
74 place Emile Courthial
26120 MALISSARD
Tél. : 06 08 56 04 14

Si vous êtes à la recherche d'une information n'hésitez pas à consulter notre site Internet <https://asmlalissard.wixsite.com/sportsetloisirs>

Les articles du prochain bulletin municipal devront être envoyés avant le 10 avril 2022. Rendez-vous dans vos boîtes aux lettres début mai.

Une nouvelle ère pour la Pétanque de Malissard !

La Pétanque pourra bientôt inaugurer le pétanquodrome de la ville que le club occupera grâce au travail de la Municipalité.

D'ici avril, la pétanque pourra donc accueillir ses licenciés dans des locaux d'exception, aux normes et à la hauteur des résultats sportifs du club.

En effet, le club existe depuis 51 ans, et depuis 1980, il occupait les mêmes locaux devenus vétustes par le temps malgré le travail des bénévoles.

Bientôt le club se dotera donc de structures de qualité qui permettront d'organiser des concours et des moments de convivialité.

Le club pourra également mieux contribuer à la vie malissardoise en proposant des initiations ou des ateliers à tous les Malissardois (homme, femme, enfants) grâce à des formateurs qualifiés au sein du club.

Les terrains seront accessibles à d'autres associations, et tout licencié moyennant une contribution pourra s'y rendre. Un règlement intérieur sera mis en place.

Le club rappelle également que les licences peuvent être prises toute l'année du 1er janvier au 31 décembre pour toute personne âgée de 6 à 99 ans au prix de 45€. Pour toute personne souhaitant prendre une licence, vous pouvez contacter Jean-Louis, le président au 06 86 17 81 31.

Niveau sportif, la saison a bien débuté pour le club puisque 3 équipes sur 4 ont gagné leur première rencontre de championnats des clubs. Il est à souligner que nos 4 équipes sont en 1ère ou 2ème division départementale et en lice pour jouer en championnat régional, une densité rare dans la Drôme !



M Danse

Voici les résultats de M'Danse

Premier concours des Océanes à Saint Quentin Fallavier 69.

Pour les duos :

- Catégorie poussin 8 / 10 ans

Encouragements pour Clelia Imbert et Clara Callonego pour leur duo.

Un premier concours pour toutes les 2 qui laisse envisager que de beaux progrès lors des prochains.

Un très joli 3^{ème} prix pour Léa Picotin et Romain Da Cunha Queiros.

Un magnifique 2^{ème} prix pour Eva Kerboghossian et Valentina Raillon qui participaient également pour la première fois en duo. Bravo les filles.

- Catégorie benjamins 11 / 13 ans

Un très joli 3^{ème} prix pour Lilou Haas et Louise Veyrand Arnault en duo également.

- Catégorie junior 14 / 16 ans

Emma Thorin et Julia Peltier obtiennent pour leur 1er duo un 3^{ème} prix.

- Catégorie sénior

Lalie Baudy et Capucine Astier sont récompensées par un magnifique 1^{er} prix pour leur duo tout en douceur et en émotion.

Pour les solos :

Ce fut des 3^{ème} prix pour nos 8/10 ans Romain Da Cunha Queiros, Léa Picotin, Pauline Riggio et Loane Tavenas.

Et un 3^{ème} prix également pour Thelma Girodin chez les 11 ans pour son tout premier solo.

3^{ème} prix également chez les juniors pour Julia Peltier.

Un magnifique 2^{ème} prix pour Louna Moginot dans la catégorie 10 ans.

De beaux 2^{ème} prix également pour Noémie Vossier en juniors et Capucine Astier en seniors.

Et Louise Veyrand Arnault et Lalie Baudy obtiennent de très beaux 2^{ème} prix en catégorie amateur 2 (plus d'exigences car plus d'heures de danse). Bravo les filles !

Un grand bravo à notre Timothé Delmarty qui obtient un 1^{er} prix tellement mérité avec tout son travail pour son premier concours en solo.

Pour les groupes :

Notre groupe "Tous à bord" en catégorie poussins 10/11 ans obtient un superbe 2^{ème} prix avec aucun premier prix dans cette catégorie. Un grand bravo à nos petits marins !! Vous avez assuré !!!

Pour les groupes juniors ce sera un encouragement pour "les soldes" et un 3^{ème} prix pour "je ne ferai pas ça tous les jours".

Un grand bravo à tous nos danseurs M'Danse qui représentent fièrement Malissard face aux grandes écoles de danse de la région.

Cette année 30 élèves sont en compétition pour notre saison des concours !

Vous souhaitez les voir danser et notamment sur les chorégraphies sur lesquelles ils sont récompensés ?

Nous vous donnons déjà rendez-vous le samedi 17 juin aux ateliers magiques de Dani Lary pour notre gala de fin d'année.





La chasse aux Oeufs



animation réservée aux
enfants Malissardois



Rendez-vous le samedi 1er avril
devant la salle des fêtes
entre 15h00 et 17h00